



Fiche 4

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Placer le Grand Paris au service de la croissance et de l'emploi, en élément moteur de l'économie nationale.

État des lieux

L'Île-de-France, de par son poids dans l'économie française et par les investissements massifs mobilisés pour financer le projet du Nouveau Grand Paris, joue un rôle moteur pour le développement de la France et son insertion dans la mondialisation.

Une région riche à fort potentiel économique, locomotive de la France.

Avec un Produit Intérieur Brut de 612 Mds€ en 2012, l'Île-de-France se situe en 3^{ème} place des régions métropolitaines mondiales, devancée seulement par Tokyo et New York.

L'Île-de-France concentre d'importantes ressources, notamment une main d'œuvre très qualifiée et des établissements stratégiques (centres de décision, centres de R&D, etc.). Il en résulte une productivité du travail élevée. L'Île-de-France est ainsi :

- La 1^{re} région économique d'Europe ;
- La 2^e destination européenne des investissements étrangers ;
- Le 1^{er} centre européen de recherche et le 3^e mondial. La région capitale compte 150 000 personnes travaillant dans la recherche et développement (dont 100 000 chercheurs), 630 000 étudiants, et concentre 18,4 Mds d'euros d'investissements annuels (dont les 2/3 du secteur privé).
- Le territoire où l'appareil productif est dense et diversifié (843 000 entreprises au 1^{er} janvier 2012), siège de grands groupes (l'Île-de-France accueille en 2013 30 entreprises du classement Forbes « Fortune Global 500 »), et d'entreprises en pointe de l'innovation mondiale.
- La 1^{re} destination touristique du monde, avec 32 millions de visiteurs par an.

Ceci a conduit à une forte croissance de la valeur ajoutée produite localement (+3,7% par an).

Mais c'est également la grande métropole européenne où le taux de croissance de l'emploi a été le plus faible ces dernières années (+0,1% par an). Le dynamisme de l'économie de la métropole parisienne dépendra donc également de sa capacité à résorber durablement ses difficultés sociales, urbaines et environnementales.

Des projets concrets lancés au service de la croissance l'emploi :

- **Les Contrats de développement territorial (CDT)** ont déjà permis de renforcer le développement économique des territoires du Grand Paris, en affirmant leur identité, afin d'accroître leur visibilité régionale, voire nationale et internationale. Ces démarches associant l'État aux collectivités locales désireuses de s'engager dans des projets de territoire permettent ainsi de conforter ou de faire émerger véritables pôles de développement autour de thématiques pouvant reposer sur la recherche scientifique de haut niveau (Saclay, Cité Descartes), des savoir-faire et des atouts existants (Roissy, Le Bourget, Sénart, Plaine Commune Est-Ensemble).
- **De nombreux grands projets, publics ou privés, porteurs de création d'activités et d'emplois**, emblématiques pour le Grand Paris sont d'ores et déjà engagés : Campus Paris Saclay, Villages Natures, Port Seine Métropole, Europa City, Eurodisney phase IV, développement des plateformes aéroportuaires (Roissy, Orly, Le Bourget), renouveau du quartier d'affaires de la Défense, pôle innovation santé à Evry, notamment.

Enfin, **le réseau de métro automatique** va désenclaver certains territoires et faciliter la mobilité, en reliant les aéroports entre eux et avec le cœur de la ville, en raccordant les pôles industriels et universitaires, et en rapprochant le domicile et le travail.

Enjeux et objectifs

Notre ambition doit être de faire du Grand Paris le modèle de la ville de demain : inclusive, innovante, connectée et durable.

Au sein de la compétition croissante que se livrent les grandes métropoles mondiales, le Grand Paris doit porter une dynamique nouvelle de développement de l'emploi et de l'activité. La force du Grand Paris ne tient pas à la somme de clusters spécialisés qui s'y développent, mais à l'unité du projet territorial qu'il porte. Il faut construire un écosystème cohérent et efficace.

L'objectif du Grand Paris est double :

- **Faire de Paris une capitale économique mondiale** en bâtissant un écosystème incubateur de l'économie du futur et en renforçant son attractivité et son rayonnement à l'international ;
- **Assurer un développement économique équilibré sur son territoire en faveur de ses populations.**

Le Grand Paris aura un effet d'accélération progressive de la croissance régionale¹ et pourrait générer plus de 60 milliards d'euros de recettes publiques par an à l'horizon 2030. Le nombre de créations d'emploi pérenne est ainsi évalué à 800 000 d'ici 2030.

Pour cela, il importe d'élaborer une stratégie qui soit concertée et portée par les élus des territoires, la Région dont le rôle en matière de développement économique sera renforcé, la Métropole, et les acteurs économiques.

1 - Dans une étude de 2013, la CCI de région Paris Ile-de-France estime que l'accélération progressive de la croissance francilienne passera de 2 % par an entre 2015 et 2020, à 2,5 % par an jusqu'en 2030 puis 3 % au-delà.

Annonces et décisions

Le développement économique du Grand Paris se structurera notamment autour des axes suivants :

- **mieux utiliser les 7 pôles de compétitivité franciliens**, les crédits du Programme des Investissements d'avenir (dont 40% sont concentrés en Ile-de-France) et les projets novateurs (à l'image de la Halle Freyssinet, et auquel la CDC participe) pour développer les entreprises de demain du Grand Paris.
- **améliorer les liaisons du Grand Paris** avec les régions et à l'international, en améliorant l'accessibilité aux aéroports et gares TGV franciliens.
- **renforcer l'attractivité du territoire**, en facilitant l'implantation d'entreprises étrangères.
- **créer un système de gouvernance économique cohérent permettant le développement d'une « marque Grand Paris »** visible et facilement identifiable pour les acteurs économiques (tourisme, investisseurs étrangers, entrepreneurs du Grand Paris).

Il convient dans ce but de renforcer le soutien aux projets qui portent le développement du grand Paris :

- **favoriser le développement du pôle de Saclay**, en réalisant au plus tôt le déménagement des grandes écoles et la liaison ferroviaire entre Paris et Saclay, dès 2024.
- **apporter un concours actif à l'ensemble des projets d'intérêt métropolitain qui dessinent le Grand Paris de demain** : aménagement du triangle de Gonesse, Cité de la Gastronomie, Confluence Seine-Oise. Mais aussi les pôles des Ardoines, de Pleyel, et bien sûr de la Défense.
- **soutenir la candidature du Grand Paris à l'Exposition universelle 2025** : Après les expositions universelles que la France a organisées dans la 2^e moitié du XIX^e siècle, alors que nous sommes aujourd'hui collectivement interrogés sur notre mobilisation pour l'avenir, l'accueil de l'Exposition universelle de 2025 fixerait au Grand Paris, et pour la France, un rendez-vous qui lui permettra de réaffirmer un message universel sur ses valeurs et sur sa contribution au développement. L'Exposition tracerait une trajectoire d'innovation qui entraînera les entreprises et les territoires. Ce défi n'a de sens que s'il devient un projet collectif. Le projet est né des collectivités, il est rejoint par les entreprises, l'État lui apportera son concours.

 MAIRIE - SERVICE - PROTECTION
 DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

